

	<b>Compte rendu de la CAP des PLPA du 25/06/2020 Passage à la Hors Classe</b>
---	---

Cette CAP a eu lieu en visio. FO Enseignement Agricole y était représentée par Etienne Lemaire, élu et Rachel Sekula, suppléante.

**Critères de promouvabilité et d'éligibilité**

Sont **promouvables** à la HC les agents ayant atteint depuis plus de 2ans le 9<sup>ème</sup> échelon de la Classe Normale.

Sont **éligibles** les agents promouvables en activité ou en situation de détachement depuis moins de 5ans au 30 Aout 2020

Cette année le rapport Promouvables/Promus est fixé à 17 %.



Le passage à la HC n'est pas de droit.

Il faut compléter l'annexe V de la note de service ET, lors d'une première demande joindre l'ensemble des justificatifs demandés. Sans justificatifs l'administration ne prendra en compte que les points d'échelons.

Cette annexe est transmise à la DRAAF -SRFD par voie hiérarchique.

La déclaration de candidature (annexe II) est à envoyer directement par l'agent (adresse mèl dédiée). Cette déclaration permet à l'administration centrale d'avoir connaissance de votre demande et éventuellement de relancer la DRAAF – SRFD si votre dossier ne lui a pas été transmis.

La demande de HC est à renouveler tous les ans jusqu'à obtention



**vous accompagne dans vos démarche et suit votre dossier**

Contacts : [etienne.lemaire@educagri.fr](mailto:etienne.lemaire@educagri.fr)

[rachel.sekula@educagri.fr](mailto:rachel.sekula@educagri.fr)

[luc.seauve@educagri.fr](mailto:luc.seauve@educagri.fr)

## **Résultats de la CAP.**

L'administration a reçu 595 demandes, 30 n'étaient pas éligibles.

150 promotions au grade de la Hors Classe ont été prononcées.

- 149 suivant l'ordre de classement
- 1 sur proposition de l'administration.

Tous les promus ont été prévenus.

Cette année il fallait 141 points pour être promu, à nombre de points égal, c'est l'ancienneté dans le corps des PLPA, puis l'ancienneté dans l'échelon qui ont permis de départager les candidats.

Les agents promus ont été informés par nos soins à titre rigoureusement personnel et confidentiel.

### **Questions diverses FO EA:**

- A partir de l'année prochaine, comment se fera la promotion à la HC pour les agents non soumis aux rendez vous de carrière (échelon 9 et+) ?

*L'administration dit étudier la situation de ces agents, des décisions seront prises en lien avec ce qui se fera à l'EN. Peut-être un quota réservé !*

- Qu'en est-il des ISOE non perçues depuis Janvier 2020 ?

*Depuis janvier 2020, l'ISOE part variable est versée mensuellement, un problème lié au changement du logiciel de gestion, n'a pas permis ce versement. La situation devrait être régularisée sur la paye de Juin.*

La CAP « Classe EX et changement d'échelon » est reportée fin septembre/début octobre.

**La Loi Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, que FO a combattue, vide désormais la CAP de ses compétences en matière de mobilité (dès 2020) et d'avancements (à partir de 2021).**

**Plus que jamais, vous avez besoin d'un syndicat qui agit et vous défend.**

**Faites le choix de FOEA !**